

MEKOR DAAT  
19 Rue du chemin  
vert 93800 Epinay  
sur seine  
Tel: 01.42.35.35.81  
Port: 06.81.56.22.53

# HALAKHA

CE FEUILLET VOUS EST OFFERT PAR MEKOR DAAT  
ET LE RAV YEHIA BENCHETRIT

ANNÉE 5768 / 2008

JANVIER 2008

Retrouvez nous sur  
notre site Internet:  
[www.ravbenchetr.it.com](http://www.ravbenchetr.it.com)

## La Amida (2ème partie)



Prière de  
respecter la  
sainteté de ce do-  
cument et de ne  
pas le jeter ou le  
transporter le  
Chabbath

Ce feuillet est  
dédié à la  
mémoire de  
Rav Ishak Ka-  
douri Z"l, de  
David ben Hanna  
Z"l et de Ilan  
Halimi Z"l, de  
Rav Israël de  
Sarcelles.

Et la réfouah chélé-  
ma de :  
Avraham ben sem-  
ha  
Semha bat Freha  
Méssod ben Kamra  
Kamra bat Saada

VOUS DÉSIREZ  
PRENDRE EN  
CHARGE UN  
FEUILLET (100€)  
APPELLEZ DAVID AU  
06 81 56 22 53

### 'Hazara: Répétition de la Amida par le 'Hazane'

1. Nos Sages ont institué la répétition de la *Amida* ('*Hazara*) à haute voix par l'officiant, afin que ceux qui ne savent pas prier puissent, en écoutant le '*Hazane*, s'acquitter de leur obligation. Tous les fidèles, aussi bien ceux qui savent que ceux qui ne savent pas prier, ont l'obligation d'écouter attentivement la '*Hazara* et de répondre *Baroukh Hou Oubaroukh Chémo* et *Amen* à chaque *Bérakha*.

2. Le '*Hazane* ne répète que la *Amida* de *Cha'hrit*, *Moussaf* et *Mine'ha* mais pas celle d'*Arbit*.

Cette '*Hazara* a la valeur, pour ceux qui l'écoutent attentivement, d'une *Téfila* en soi qui complète la *Amida* silencieuse.

3. Les fidèles se tiennent debout pendant la '*Hazara*. Une personne qui est faible ou qui se sent fatiguée peut s'asseoir, mais il faut veiller à ne pas être assis à une distance de moins de deux mètres du '*Hazane*.

4. Pendant la '*Hazara* par le '*Hazane*, il est interdit de parler et de détourner son attention même sur l'étude de la Torah, à plus forte raison sur des sujets profanes et futiles. Parler pendant la '*Hazara* c'est ne pas faire cas des louanges à D. que le '*Hazane* prononce, ce qui constitue un très grave péché, cause de destruction de synagogues.

la *Amida* serait dépassée avant la fin de la '*Hazara*, le '*Hazane* récitera directement la *Amida* à haute-voix sans la dire au préalable à voix basse comme à l'accoutumée. Le *Kahal* le suivra à voix basse, mot à mot. Ils diront la *Kédoucha* ensemble, puis le '*Hazane* continuera à haute voix jusqu'à *Hael Hakadoch*, le *Kahal* suivant toujours à voix basse, et de là, tous à voix basse, finiront la *Amida*.

### La Kédoucha

1. Pendant la '*Hazara*, entre la deuxième et troisième *Bérakha*, tout le *Kahal* récite ensemble la *Kédoucha*, réalisant ainsi l'important précepte de sanctifier le nom de D., comme il est écrit: "ainsi je serai sanctifié au milieu des enfants d'Israël (Lévitique 22, 32). Par ce mérite, nous recevons la sainteté divine.

2. Cette sanctification ressemble à celle que prononcent les anges. C'est pourquoi on la récite debout, les pieds joints. Tous disent ensemble les trois versets:  
*Kadoch, Kadoch, Kadoch... Baroukh Kévod A. Mimékomo Yimlokh A. Léolam...*

A chaque verset, on élève le corps sur la pointe des pieds et on dirige les yeux vers le ciel, en les fermant en signe de ferveur.

3. Le *Séfer Hékhlot* rapporte que D. éprouve la plus grande satisfaction lorsque Ses enfants disent la *Kédoucha* et élèvent leurs yeux vers le ciel. Lui tourne en même temps Son regard vers eux et se remplit d'amour et d'affection pour Israël évoquant ses mérites et préparant sa *Guéoula*.

### Amen

1. Neuf fidèles au minimum doivent écouter attentivement la '*Hazara* et répondre *Baroukh Hou Oubaroukh Chémo* (Béni soit-Il et béni soit Son nom) à la mention du nom de D. et *Amen* à la fin de la *Bérakha*.

2. *Amen* prononcé à la fin d'une *Bérakha* de louange signifie "c'est vrai!" A la fin d'une *Bérakha* sur une prière il signifie: "c'est vrai et qu'il en soit ainsi. Le mot *Amen* est constitué des trois lettres *Alef, Mem, Noun* et chacune respectivement est l'initiale des trois mots *EIMélekh Néémane* (D. Roi fidèle).

3. Durant la '*Hazara*, le '*Hazane* doit marquer une pause entre la fin de chaque *Bérakha* et le début de la prochaine, le temps nécessaire au *Kahal* de répondre *Amen*.

4. *Amen* doit se prononcer distinctement et se dit exactement à la fin de la *Bérakha*, ni avant, ni après.

5. Répondre *Amen* a une grande importance et le mérite de celui qui répond est supérieur à celui de la personne qui prononce la *Bérakha*

6. Il faut éduquer les enfants à répondre *Amen* depuis leur jeune âge, car dès que l'enfant répond *Amen* il a sa part au monde futur.

### BIRKAT COHANIM

1. La Torah ordonne à tout Cohen de bénir Israël, comme il est écrit: (Nombres 6, 22) "Parle ainsi à Aaron et à ses fils: Voici comment vous bénirez les enfants d'Israël; vous leur direz:

Que l'Eternel te bénisse et te protège / Que l'Eternel fasse rayonner sa face sur toi et te soit bienveillant / Que l'Eternel dirige son regard vers toi et t'accorde la paix"

Alors même qu'aujourd'hui le Temple n'existe plus, ce Commandement positif subsiste et se réalise par *Birkat Cohanim* prononcée lors de la '*Hazara* de la *Amida* de *Cha'hrit*, de *Moussaf*, de la *Néila* de Kipour et de *Mine'ha* des autres jours de jeûne, au moment où le '*Hazane* achève la *Bérakha*: *Oulkha Naé Léhodot*.

T.S.V.P

2. Le Cohen qui ne récite pas *Birkat Cohanim* transgresse trois préceptes de la Torah, du fait que la bénédiction est triple. Même un Cohen démeritant peut dire *Birkat Cohanim*, car la bénédiction provient de D. qui désire combler son peuple Israël et les Cohanim ne sont que le conduit par où passe la bénédiction.

Cependant, un Cohen est exclu de *Birkat Cohanim* et perd ses droits de Cohen s'il épouse une femme divorcée ou toute autre femme interdite aux Cohanim. Il en est de même pour un Cohen '*Halai* (né d'une union interdite aux Cohanim).

3. Pendant la '*Hazara*, les Cohanim sortent pour se laver les mains. S'il y a un Lévi parmi le '*Kahal*, celui-ci verse l'eau sur les mains du Cohen; sinon les Cohanim se lavent eux-mêmes les mains.

4. Au moment où le '*Hazane* arrive à *Retsé*, les Cohanim se dirigent vers l'endroit où ils récitent *Birkat Cohanim*, appelé *Doukhane*, devant le *Hékhai Hakodéché* si c'est à la synagogue. En chemin, ils disent la phrase suivante: "Je me prépare à observer le précepte de la Loi de bénir Israël"; ainsi qu'une prière qui figure dans les *Sidourim*: "Puisse cette bénédiction que tu nous as ordonnée de prononcer en faveur des enfants d'Israël être une bénédiction complète dépourvue de tout obstacle et de toute faute."

Si le '*Hazane* est déjà arrivé à la fin de la *Bérakha*: "*Hama'hazir Chékhinato Letsiyone*" et que les Cohanim n'ont pas encore bougé de leur place vers le *Doukhane*, ils ne peuvent plus faire *Birkat Cohanim* et doivent sortir de la Synagogue.

5. *Birkat Cohanim* ne se récite qu'en présence d'un minimum de 10 personnes, le Cohen inclus, mais si une partie de l'assistance quitte la synagogue avant la fin de *Birkat Cohanim* de sorte qu'il reste moins de 10 personnes, les Cohanim peuvent achever la bénédiction.

6. *Birkat Cohanim*, aussi bien que toute autre prière, peut se réciter dans une salle où il n'y a pas de *Séfer Torah*.

7. *Birkat Cohanim* s'effectue de la façon suivante: Les Cohanim se déchaussent, gravissent les marches qui mènent au *Hékhai Hakodéché* et se placent face au *Hékhal*. Lorsque le '*Hazane* achève la *Bérakha*: *Ouikha Naé Léhodot*, les Cohanim se recouvrent la tête et le corps du *Talet*, lèvent les mains à la hauteur des épaules, la paume vers la terre, la main droite légèrement plus élevée que la gauche. Dans chaque main, ils séparent le médium de l'annulaire et l'index du pouce laissant les autres doigts joints. L'espace est ainsi divisé en cinq parties: quatre espaces entre les doigts écartés des deux mains, et un espace entre les deux mains, au total cinq.

8. Toujours face au *Hékhal*, les Cohanim attendent que le '*Hazane* les interpelle puis prononcent la *Bérakha*: "... *Achère Kidéchanou Bikdouchato Chel Aharon Vétsivanou Lévarék Eth Amo Israël*",- ils font demi-tour par la droite et, face au public, ils complètent le dernier mot de la *Bérakha*: *Béahava*.

La bénédiction du Cohen comprend les trois versets de la Torah (Nombres 6-24,25), mentionnés ci-haut:

*Yévarékhékha A. Véyichmérékha*

*Yaèra A. Panav Elékha Vi'hounékha*

*Yissa A. Panav Elékha Véyassem Lékha Chalom*

Le '*Hazane* récite lentement chaque mot de ces versets et les Cohanim le répètent. S'il y a un seul Cohen, le '*Hazane* commence par dire *Yévarékhékha* et le Cohen répète *Yévarékhékha*. S'ils sont plusieurs Cohanim, ceux-ci, sans le '*Hazane*, disent directement *Yévarékhékha* puis le '*Hazane* continue par le deuxième mot que les Cohanim répètent, et ainsi de suite. Selon l'usage dans de nombreuses Communautés, le '*Hazane*, de toute façon, commence par dire *Yévarékhékha*. Chaque mot doit être récité par les Cohanim à l'unisson et sur la même mélodie. A la fin de la bénédiction, lorsque le '*Hazane* commence à dire *Sim Chalom*, les Cohanim font à nouveau demi-tour par la droite et restent face au *Hékhal* jusqu'à la fin de la *Bérakha*: *Hamévarék Eth Amo Yisraél Bachalom Amen*.

9. Au moment de bénir le peuple, les Cohanim doivent fixer leurs regards vers le bas comme durant la récitation de la Amida et la congrégation doit suivre avec attention la *Bérakha* face aux Cohanim sans toutefois diriger vers eux leurs regards.

10. Ceux qui parlent pendant *Birkat Cohanim* ou qui n'écoutent pas attentivement, sont exclus de la bénédiction et commettent un grave péché.

11. Si le '*Hazane* est Cohen et qu'un second Cohen est présent à l'office, le Cohen '*Hazane* ne doit pas dire *Birkat Cohanim* mais rester en silence à sa place et un membre du '*Kahal*, debout à côté du '*Hazane*, dicte au deuxième Cohen *Birkat Cohanim*. Une fois celle-ci achevée, le Cohen '*Hazane* poursuit la '*Hazara* par *Sim Chalom*. Si le seul Cohen est le '*Hazane*, celui-ci peut faire *Birkat Cohanim* s'il a la certitude de ne pas s'embrouiller et ne pas perdre sa concentration pendant la '*Hazara*. Dans ce cas, il bénit le peuple de sa place même à la *Téva*. Ceux auxquels il donne le dos viendront se placer devant lui, car pendant *Birkat Cohanim* le '*Kahal* qui reçoit la bénédiction doit se tenir face au Cohen ou de côté, mais pas derrière lui, afin d'être inclus dans la bénédiction.

12. Si un Cohen, ayant déjà fait sa prière et béni le peuple, se retrouve en présence d'un autre '*Kahal* à l'approche de *Birkat Cohanim*, il est recommandé qu'il répète cette bénédiction bien que, s'il s'en abstenait, il ne transgresserait pas ce précepte de la Loi. Il en est de même pour un Cohen qui n'a pas encore fait sa prière mais qui assiste à la '*Hazara* de la *Amida*. Mais s'il risquait en retardant sa prière pour bénir le peuple de voir passer le temps limite pour *Kériat Chéma* ou *Amida*, on lui permet de sortir du Temple avant *Retsé* afin de faire sa prière sans délai, pour retourner après la cérémonie.

13. Un Cohen qui ne se sent pas les forces de se tenir debout pour *Birkat Cohanim* peut y renoncer en sortant de la synagogue avant *Retsé*.

14. Un Cohen que le '*Kahal* n'estime pas ou qui est en désaccord avec lui ne doit pas réciter *Birkat Cohanim*. S'il le faisait, ce serait un signe dangereux pour lui, car il ne bénirait pas de bon cœur.

Bien que celui qui n'est pas marié vive sans joie, et que *Birkat Cohanim* doit être récitée avec joie, un Cohen célibataire peut tout de même la dire.

15. Un Cohen endeuillé, *Avel*, ne dit pas *Birkat Cohanim* et quittera la synagogue à *Retsé*.

16. Si pendant la '*Hazara* aucun Cohen n'est présent, le '*Hazane* dit la prière *Barékhénou Babérakha* suivie sans interruption des trois versets contenus dans *Birkat Cohanim* et, à la fin de chacun, le '*Kahal* répond *Kène Yéhi Ratsone* (qu'il en soit ainsi).

**Ces Halakhot sont tirées du Choulkhane Aroukh abrégé de Rabbi M. Hassan**